

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

18H45 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, FIALON Philippe, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, CHIROUZE Séverine, Sylvie REYNAUD, FRECHET Norbert, PONTAL Stéphanie

Absents excusés : néant

Procuration : Stéphanie PONTAL a donné procuration à Karine ROBERT (départ à 19H40)

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H45

Préambule : Madame le Maire explique la nouvelle organisation et diffusion des conseils municipaux, à savoir :

Affichage et diffusion sur internet sous 8 jours de la liste des délibérations approuvées, ajournées et/ou rejetées

Au prochain conseil municipal, approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent puis affichage et diffusion sur internet

ORDRE DU JOUR :

1/ Transfert dans la voirie communale d'un tronçon de l'actuelle RD26 à titre gratuit

2/ Schéma directeur éclairage public SDE07

3/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

4/ Proposition de contracter un emprunt concernant les travaux d'investissement du futur commerce

5/ Décision modificative n°1

6/ Créances admises en non-valeur

7/ Accord de principe subvention exceptionnelle voyage scolaire 2023

Informations diverses aux élus

1. Transfert dans la voirie communale d'un tronçon de l'actuelle R26 à titre gratuit

Le Département a proposé à la commune de Meyras, la cession à titre gratuit, de la partie terminale de la RD26, en agglomération de Neyrac, du PR 12+700 au PR 13 et ce, afin d'aménager une boucle pour les mobilités douces sur ce tronçon d'environ 300 mètres. Cette proposition est soumise au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce transfert.

2. Schéma directeur éclairage public SDE07

Le SDE07 qui dispose de la compétence éclairage public a fourni à la demande de la commune un devis sur le remplacement de luminaires à équiper de lampes « LED » ainsi que la rénovation des armoires de commandes afin de réaliser une baisse importante de la consommation d'énergie comme suit :

- Economie sur la puissance installée : 8.6 KW (diminution 65%)
- Economie sur la puissance consommée : 37 700 KW/h
- Economie théorique de la maintenance : 854 €/an

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 160 000 € HT (financé à 50% par le SDE07) plus 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit 4 000 €. Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 80 000 € sur 5 ans, soit 1/16 000 € par an (+ 4 000 € à régler en une seule fois). Cette opération est soumise au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce schéma directeur.

3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Il est proposé d'adopter par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la M14 ; le périmètre de cette nouvelle norme comptable s'appliquera aux 3 budgets de la commune et feront l'objet d'une délibération pour chacun d'entre eux. Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette nouvelle nomenclature M57 dès le prochain exercice.

4. Proposition de contracter un emprunt concernant les travaux d'investissement du futur commerce

Comme il a été évoqué lors du dernier conseil municipal, il est proposé de contracter l'emprunt complémentaire d'un montant de 50 000 € à un taux fixe de 2,73 % sur 15 ans auprès d'un établissement bancaire relatif aux travaux d'investissement du futur commerce alimentaire et de services du village, prévus en 2023/2024. Après consultation des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l'offre de la caisse d'épargne.

Le conseil municipal décide de retenir cette proposition à 11 voix pour, 0 abstentions, 2 contre (Myriam SARRASIN et Armand BADIA)

5. Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 0 abstentions et 2 contre (Armand BADIA et Myriam SARRASIN) de procéder à un ajustement budgétaire sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811/042 Dot. Amort. Immos incorp. & corps	100,00 €	
TOTAL D 042 Operat ordre transfert entre sections	100,00 €	
D 6451 Cotisations URSSAF		100,00 €
TOTAL D 012 Charges de personnel		100,00 €
D 6135 Locations mobilières	2 800,00 €	
D 6188 Autres frais divers	18 000,00 €	
TOTAL D 011 Charges à caractère général	20 800,00 €	
D 6534 Cot. Sec. Sociale part patr.		1 000,00 €
D 657363 A caractère administratif		1 800,00 €
TOTAL D 65 Autres charges gestion courante		2 800,00 €
D 6411 Personnel titulaire		18 000,00 €
TOTAL D 012 Charges de personnel		18 000,00 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 Dépenses imprévues d'investissement	17 600,00 €	
TOTAL D 020 Dépenses imprévues d'invest.	17 600,00 €	
D 2031 Frais d'études		17 600,00 €
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles		17 600,00 €
D 2152/041 Installations de voirie		811,58 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		811,58 €
R 238/041 Avances versées sur com d'immo corporelles		811,58 €
TOTAL R 238 Immobilisations en cours		811,58 €

6. Créances admises en non-valeur

Il est proposé l'admission en non-valeur de 2017 de Monsieur Stéphane Violle présentée par la trésorerie d'Aubenas pour un montant de 133,02 € ainsi que les créances éteintes de la SARL LES BAINS DOUCHES pour un montant de 7 803,54 € réparti sur 2015 et 2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre ces créances en non-valeur, lesquelles sont inscrites au budget 2022.

Stéphanie PONTAL quitte la séance à 19h40.

7. Accord de principe subvention exceptionnelle voyage scolaire 2023

L'équipe enseignante de l'école de Meyras souhaite organiser un voyage scolaire en 2023 pour les élèves de GS (19 enfants pour 3 jours) CM1/CM2 (21 enfants pour 5 jours) et CE1/CE2 (21 enfants pour 5 jours). Elle sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 396,75 € pour une participation à hauteur égale avec les amis de l'école (pour un montant total du voyage de 16 240 €).

Monsieur Armand BADIA informe qu'il ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal décide à 11 pour et 1 abstention (Sylvie REYNAUD) d'accorder cette subvention exceptionnelle.

Informations diverses :

→ Travaux de rénovation du clocher

Le montage de l'échafaudage a commencé en septembre (durée 4 semaines)

Fin des travaux fin février.

La Fondation du patrimoine a validé le dossier déposé par la commune pour lancer un appel aux dons. Les dons feront l'objet de récompenses.

Subvention accordée : DETR de 57 880 €

En attente concernant l'aide du département et de la Région.

→ Epicerie

La vente aux enchères est programmée pour le 4 octobre.

Un couple déjà rencontré plusieurs fois s'est positionné mais ne pourra pas s'installer avant la fin du premier semestre. Il accepte de commencer dans le local actuel en attendant la création du prochain.

→ Dépôt de pain

En accord avec les associations de la commune et avec l'appui de leurs bénévoles, la mairie a décidé de mettre en place un dépôt de pain quotidien.

Ouverture tous les jours, sauf le mercredi, de 8H00 à 10H00 dans le hall d'accueil de l'espace d'animation.

L'expérience sera faite sur un mois et poursuivie si cela fonctionne.

Ouverture du dépôt de pain le 3 octobre.

→ La Poste

Le bureau de poste doit fermer prochainement mais il est possible de faire un relai commerçant dans le futur commerce.

Présentation de cette possibilité aux élus le 17/10 à 17H30.

→ Réunions de quartier

Elles sont programmées sur 4 samedis matin à partir du 24/09.

L'opposition regrette de ne pas avoir été associée à ce projet mais soutient la démarche.

→ Sécurisation de l'accès de l'école

3 scénarii ont été étudiés par le SDEA.

Prochaines étapes :

Réunion des élus pour présentation des scénarii : 29 septembre à 18H30

Réunion de concertation pour chaque groupe : habitants, enseignants, résidents

→ Fresque de la Saint Blaise

Début des travaux en décembre.

→ Travaux cimetièrre de Champagne et assainissement eaux pluviales

Travaux démarrés fin septembre

→ SITHERE

A été voté au dernier conseil syndical un projet potentiel de création d'un Centre de Santé aux Thermes.

Ce centre de santé emploierait un médecin salarié.

Prochaine étape :

Réunion entre le SITHERE et le pôle de santé pour examiner toutes les alternatives et solutions possibles avant de lancer ce projet.

La séance est close à 20H56

Le Maire, Karine ROBERT

Le secrétaire de séance, Patrick MORLE



